

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 Novembre 2020**



L'an deux mil vingt, le quatre novembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent GUY, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal. Mr Alexandre CATTIER est arrivé à 18h20 et n'a pas participé aux votes des 5 premières délibérations, Mr Franck LASSALLE n'a pas participé aux votes de toutes les délibérations.

Absent(s): Mr. Julien BRIARD, Mr. Arnaud GOUNEL, Mme Francine HERMANT

Procuration(s) : Mr. Julien BRIARD donne pouvoir à Mr. Vincent GUY, , Mr. Arnaud GOUNEL donne pouvoir à Mr. Patrice DERUE

Nombre de présents : 10 puis 12      Nombre d'absents : 03      Nombre d'absents excusés : 02

Secrétaire élu : Mr Jany ROUPSY

• **Délibérations**

➤ **Rapport d'activités du Grand Reims** : délibération n°46-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité**

de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la communauté urbaine du Grand Reims.

➤ **Rémunération Agent Coordinateur et Recenseur** : délibération n°47-2020

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'Agent Recenseur et le Coordonnateur ont perçus des rémunérations au dernier recensement de l'année 2016. Il est proposé de maintenir ces rémunérations pour la campagne 2021.

Vu l'arrêté de nomination de l'Agent Recenseur et du coordonnateur, le Maire propose la rémunération suivante pour le recensement 2021 :

-1350.00 euros net pour l'Agent Recenseur

- 760.00 euros net pour le coordonnateur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE cette rémunération

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à celle-ci

➤ **Coupes de bois** : délibération n°48-2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2021** présenté ci-après

2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation

➤ et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
7	4,85	irrégulière	oui	sur pied			non	non	
8	2,15	irrégulière	oui	sur pied			non	non	
9	2,72	irrégulière	oui	sur pied			non	non	
10	3,65	irrégulière	oui	sur pied			non	non	
16	2,74	irrégulière	oui	sur pied			non	non	
17	3,56	irrégulière	oui	sur pied			non	non	

3 – Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois **sur pied et bord de route**, la commune demeurante libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :

Parcelle Report / Suppression Motifs/ Néant

Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le conseil municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le Préfet de Région :

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

➤ **Sonorisation Église** : délibération n°49-2020

Monsieur le Maire informe les conseillers que la mairie a reçu un devis pour le remplacement de l'ensemble de sonorisation de l'église.

Le financement de cette sonorisation sera une avance de trésorerie par la commune. Une convention de remboursement sera établie par la commune avec les utilisateurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer le devis et la convention de remboursement associée, et tous les documents relatifs à cette opération.

➤ **Terrain de tennis** : délibération n°50-2020

Monsieur le Maire informe les conseillers que la mairie a reçu des devis de réfection de terrain de tennis. La société retenue est ST GROUPE pour un montant de 25 200,96€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ ce devis.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à celle-ci

➤ **Devis réfection du portail entrée cimetière** : délibération n°51-2020

Monsieur le Maire informe les conseillers que la mairie a reçu le devis de réfection du portail du cimetière pour un montant 5200.00€ HT soit 6240.00€ TTC de la société MGB.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas accepter ce devis.

➤ **Contrat électricité** : délibération n°52-2020

Suite à la délibération N° 2020-45 pour l'adhésion à un groupement de commande en électricité, TOTAL DIRECT ENERGIE a été retenue comme fournisseur d'énergie. Il est proposé une option pour disposer d'une option Energie 100% verte et transmettre les données à la société ENERGISME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTÉ ces décisions à l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à celle-ci

- **Compte-rendu des commissions et autres**
- **Commission Voirie Bois Sources**
  - Voirie : Constat de dégradation rue des vignes, L'entreprise KENSTEL va intervenir semaine 47 pose de caniveaux le long du cimetière et enfouissement câble Orange.  
Affaissement de chaussée signalé au rond-point dit du marronnier.  
Les trous de la rue des Carrières ont été refait par l'agent communal.  
La barrière de la Pissotte a été posé par l'entreprise Gallois.  
Une aire de retournement pour le débardage du bois par ONF est envisagée, devis en attente.
  - Eau potable : 150m3 d'eau de consommation par jour, fuite probable sur la Pissotte.  
Le débroussaillage des bassins sera assuré par l'agent communal dans le cadre de la convention existante.
- **Commission Bâtiments :**
  - Cimetière : le lierre sur le mur a été retiré par l'agent communal. Début des travaux semaine 47.
  - Eglise : En attente de devis (orgue, murs, toiture, etc.).
  - Salle des Fêtes : Télégestion en cours
  - Mairie : Faire un chiffrage pour l'isolation du grenier de la mairie.
- **Commission Communication Vie Associative :**
  - Tennis : Faire un point sur le nombre d'adhérent potentiel.
  - Logo : Validation des deux formats par le conseil.
  - Echo du Chignotin : Finalisation du chignotin avec retard des articles, en cours d'impression.
  - Site internet : refonte graphique page d'accueil et contenus, devis de 1900.00€ HT, validé par le CM.
- **Commission Développement Embellissement :**
  - Illuminations : Achat sur 3 années de décorations à la société Décolium (traversé de rue, Marche de la marie, etc.).
  - Embellissement : Plantation de fleurs d'Automne sur la place de la mairie et au monument. Entrée côté Ludes et Rilly, faire un devis pour semis de pelouse. Pointe des Pissottes et Carrières faire des plantations suite à un don de bulbe et rosiers.
- **Commission CCAS :**
  - Fête de fin d'année et repas des anciens, distribution de repas pour une date plus proche de Noël.
  - Le CCAS met en place une dizaine de personnes pour le soutien aux personnes âgées.
- **Finances et ressources Humaines :**
  - Opération de soutien aux commerçants par la mairie de Chigny les roses touchés par le confinement.
- **Divers :**
- **Information Grand Reims :**
  - Les tables de pique-nique installées en Aout seront financées par le Grand Reims, le dossier est en cours.
- **Confinement :**
  - La salle des fêtes sera fermée jusqu'à nouvel ordre. Les cérémonies de mariage, PACS et obsèques seront autorisées avec une restriction de personnes.

**Séance levée à 19h55 Date fixée pour la prochaine réunion : Mercredi 16 Décembre.**